EDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles par la voie du Nord Ouest.

Au moment où nous allions mettre sous presse notre édition de soir nous avons reçu, par le bureau d'*Courier Continental*, les journaux de Cincinnati du 27, de Chicago du 28, de Cairo et de St. Louis du 29 et de Memphis du 31. Nous en extrayons à la hâte les nouvelles les plus intéressantes :

Combat à Athens et à Florence.

Escarmouche entre Foster et Longstreet.

BRUIT DE LA RETRAITE DE JOHNSTON.

Bruit d'une incursion de Morgan dans le Kentucky.

COMBAT DANS LE DEPARTEMENT DU GENERAL THOMAS.

NOUVELLES D'EUROPE.

Une dépêche au N. Y. *Herald* de l'armée du Potomac dit qu'un officier de haut rang qui a eu l'occasion d'avoir de fréquentes conversations avec des déserteurs de l'armée rebelle, croit que Lee a gardé toutes ses troupes avec lui en Virginie, et que ces troupes désirent vivement la paix.

La même dépêche parle encore des privations endurées par l'armée rebelle. Les grations y sont rédaites, le fourrage y est extrêmement rare et les animaux souffrent considérablement.

Une autre dépêche parle de deux régiments du Mississippi qui auraient essayé de faire dans la ligues confédérées pour aller prêter serment dans les lignes fédérales. Ces régiments auraient été prévenus et arrêtés mais non sans effusion de sang.

Une lettre d'un officier à Knoxville, récemment, dit que les rebelles rassemblent toutes leurs troupes de cavalerie pour faire une incursion dans le Tennessee et le Kentucky, afin d'y prendre des provisions. Il est récemment paru dans le Kentucky, le sceau vert de traversée l'Ohio. Suivant des dates officielles au département de la guerre, le nombre des troupes mobilisées pour un service actif dans le mois d'octobre s'élève, dit-on, à 160,000 hommes.

Le général Halleck ayant répliqué négativement au secrétaire Chase qui lui avait demandé s'il n'y aurait aucun danger à lever les restrictions sur le commerce du Kentucky et du Missouri, M. Chase a prescrit et le président a sanctionné les règlements ouvrant les Etats au commerce libre. La même politique sera bientôt appliquée au Maryland et au Delaware.

Le général Rousseau a reçu l'information qu'une brigade de cavalerie rebelle sous Forrest, avec une batterie d'artillerie, était sur le point de traverser le Tennessee à Florence, Ala. dans le but de faire une incursion dans le Quatre Tennessee. Il a fait des préparatifs pour recevoir l'ennemi. Le colonel Mesner, à Columbia, a télégraphié que l'ennemi avait pris Aplend et marchait sur Columbia. Le même jour, les piquets fédéraux ont été attaqués à Columbia par une escouade de Rebelles venant de Mount Pleasant.

Une réception publique a été faite aux volontaires à Cincinnati.

Une dépêche de Bridgeport, Ala., dit quelques déserteurs rebelles sont extrêmement nombreuses.

Une dépêche de Louisville dit que le steamer Fitzhugh, de Nashville à Cincinnati, a sombré le 22 à Shawneetown. Il avait à bord 160 bal les de coton pour Cincinnati. La glace est la cause de ce désastre.

On mande de Nashville à la date de 28 janvier que l'ennemi a traversé le Tennessee le 27, qu'il s'attaque Athènes et qu'il battu et qu'il essaye maintenant d'exécuter sa retraite. Les troupes qui chassent à Athens, s'étaient pour la plus grande partie stationnées vers Florence pour attaquer les forces du général Johnston, et le colonel Harrison avait profité de leur absence pour agir avec 600 hommes et deux pièces d'artillerie.

Des avis encore plus récents disent que le bruit Johnston à Florence. Il y a probablement une incursion est à craindre.

Des personnes arrivées samedi de Knoxville rapportent qu'il y a eu une escarmouche entre notre cavalerie et celle de Longstreet. On ignore, disent les nouvelles, que l'armée fédérale ne puis à même de garder Knoxville.

Des dépêches de Cincinnati à la date du 2 disent que Longstreet a été renforcé de 20,000 hommes et qu'il marche sur Knoxville.

Marché de New York.

New York, 28 janvier.—Le coton est lourd. L'escompte actif à 7 0/0, le change sterling lourd à 171 1/2 à 172. L'or est très lourd ouvrant à 57 3/8 et fermant à 57 1/4 à 57 1/2.

La farine est ferme à $6.90 à $7.20 pour extra State.

Nouvelles d'Europe

DE HUIT JOURS PLUS RECENTES.

Arrivée de l'*Etna* et du *United Kingdom* à New York. — La question du Mexique au Corps Législatif. — La question du Holstein — Préparatifs belliqueux du Danemark—Probabilité d'une guerre générale.

L'*Etna*, parti de Liverpool le 6, détroit ins rse de l'après midi, et de Queenstown le 7 jan vier, est arrivé à New York dimanche matin.

L'archiduc Maximilien et la duchesse Charlotte ont été les premiers à envoyer leurs félicitations à Napoléon le premier de l'an.

Les dernières nouvelles d'Amérique n'ont pas excité d'attention en Europe et n'ont pas donné lieu à des commentaires de la part de la presse anglaise.

Une lettre de Rio Janeiro, à la date du 8 décembre, annonce qu'un bâtiment américain capturé par l'*Alabama* qui l'a nommé le *Tycoon* et lui a fourni un équipage et des munitions, a été jusqu'à Bermudas pour y faire Calhoun, mais les autorités l'ont obligé de quitter le port avant qu'il eut pu *jouer* aucun dommage.

Il a fait très froid en Angleterre et sur le Continent. La navigation a été interrompue dans plusieurs parties d'Europe.

France.

Le 5, au Corps Législatif, plusieurs membres ont présenté des amendements à l'adresse, lesquels expriment non-seulement la grande sympathie pour la Pologne et l'opinion qu'il convient de soumettre aux Puissances les droits de belligérants. La Bourse était languissante mais très ferme et les fonds avaient gagné à 66 f. 75c.

Le rapport de comité des crédits supplémentaires a été publié, et il se termine par ces mots :

Le meilleur dévouement est celui qui sait faire entendre des vérités salutaires quand il le faut. Nous sommes unanimes à conseiller de mettre fin à l'expédition du Mexique,—loin de nous l'idée de dire à la France quel prix, dans la mesure que le permettront les intérêts et l'honneur de la France. L'expression de ce doit répondre certainement au sentiment général du pays, et nous croyons que le gouvernement de l'empereur la recevra avec faveur." Le conseil proposa à l'unanimité l'adoption du rapport.

Le *Times* de Londres du 7 janvier ne se fait pas du tout ultra-partisane de l'empereur des Français.

Autriche.

Le correspondant du *Times* de Londres, à Vienne, annonce qu'il n'y a pas à Vienne un seul homme d'Etat, un seul diplomate qui ne croie à la guerre pour le printemps prochain. L'empereur François Joseph a dit en, qu'étant un chef de département de la guerre d'être prêt à faire face à toutes les éventualités.

Pologne.

Il n'y a rien de nouveau quant aux mouvements des insurgés. Le bruit court que 2000 prisonniers parmi lesquels se trouvent la comte Stanislas Tarnowski qui été envoyés, le 2, de Varsovie en Sibérie.

DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE

Sandy Hook, 28 janvier—Le steamer *City of New York*, parti de Liverpool le 13, via Queenstown le 14, vient d'arriver.

Le coton a ouvert avec une tendance à la hausse et a fléchi avec une tendance à la baisse. Le Stock Bourse a été vendu sur modérément pour £130,000 ; il n'y a pas qu'une cinquantaine de balles ; le dernier cours en même temps a été vendu £45,000.

Les fonds anglais sont sans changement.

On lit dans le London *Times* : Le Danemark a prie la résolution de faire la guerre avec énergie si ses régiments allemand avance au-delà de la frontière du territoire fédéral.

Le avant-général a donné avis qu'il ferait appel dans le cas de l'ébranlement.

On dit que certaines indiscrétions à Liverpool seront traduites devant le jurons sous l'accusation d'avoir enrôlé des enfants pour le service confédéré.

Le *Times* dit qu'il est presque certain que une guerre sera évitée entre l'Inde et la Chine.

La Corte législatif française est toujours occupé de la discussion des l'adresse. Le bruit court qu'on a arrêté des Italiens à Paris, 50 suivant les uns, 109 au dire d'autres personnes. Ils seraient compromis dans une conspiration en occupée à recruter pour une expédition projetée par Garibaldi.

La question du Holstein n'a pas changé.

On a publié la lettre de Lord Russell à M. Dixon en date du 31 décembre. Il demande, dans l'intérêt de la paix, une conférence des puissances qui signé de Londres après la représentants de l'Allemagne et le maintien de ainsi que. En même temps la France a adressé une circulaire aux petits Etats allemands, expliquant la position relativement à la conférence.

Londres 14 janvier—Le *Constitutionnel* dit que la réponse donnée en Allemagne à la conférence proposée sur la question des duchés est une preuve de son impossibilité.

Paris, 14 janvier—Maximilien est attendu ici au commencement de février.

L'amendement à l'adresse a été rejeté au corps législatif. Dans le cours des débats M. Thiers a blâmé les abus de l'administration et déclaré que, dans son opinion, le suffrage universel amène la mauvaise de pays.

L'OCCUPATION DES DUCHÉS DANO-ALLEMANDS.

Nous trouvons les dépêches suivantes dans l'*Indépendance belge* :

Londres, jeudi soir, 31 décembre.

Le gouvernement anglais a signifié aux puissances intéressées que l'Angleterre s'opposera par la force des armes à un démembrement quelconque du Danemark.

Hambourg, jeudi soir, 31 décembre.

Un témoin oculaire apporte la nouvelle que les Danois ont fait sauter, la nuit dernière, la tête de pont de Frederickstadt. Cet ouvrage est complètement rasé.

On mande de Lauenbourg que des démonstrations ont eu lieu hier pontre les nobles et la décret des Etats qui reconnaît les droits de succession du roi Chrétien.

Hambourg, jeudi soir, 31 décembre.

Le prince Frédéric d'Augustenbourg, en organisant son gouvernement et son ministère, a engagé ces sujets à se conformer aux ordonnances des deux commissaires fédéraux.

Rendsbourg, jeudi soir, 31 décembre.

Ce matin les Danois ont évacué la forteresse. Cinq mille Skrots, sous les ordres du général Hacke, sont entrés dans la ville et ont été accueillis par des acclamations enthousiastes.

Le commandant danois, prétendant qu'il était sans instructions, a fait replier les palissades enlevées. Le général Hacke lui a notifié que si le lendemain matin matin ces barrières n'étaient pas enlevées il prendrait la fort par force.

Berlin, jeudi soir, 31 décembre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce que les envoyés d'Autriche et de Prusse quitteront Copenhague au premier jour, si la Constitution du 18 novembre n'est pas retirée à la fin de l'année.

La proposition de l'Autriche et de la Prusse à la Diète, relative à l'occupation du Schleswig, a déjà eu pour conséquence une protestation de l'Angleterre.

L'Angleterre a déclaré aux gouvernements allemands que dans le cas où les troupes allemandes franchiraient l'Eider, le gouvernement anglais ne pourrait empêcher de donner au Danemark le recours que cette puissance lui a demandé.

Hamburg, vendredi soir, 1er janvier.

La proclamation des commissaires fédéraux, datée d'Altona, a été lancée dans le duché de Lauenbourg. Les autorités ducales, dans leurs rapports officiels, auront à reprimer la désignation d'antonie royale et à enlever des édifices publics les insignes royaux. Il est interdit aux fonctionnaires de porter la cocarde danoise.

Hamburg, samedi matin, 2 janvier.

Trois chaloupes canonnières de la marine anglaise, le Surly, le Kuby, le Lively et le navire à vapeur le Medusa, étaient dans la mer du Nord, près des côtes allemandes.

Hamburg, samedi soir, 2 janvier.

La *Gazette de Hamburg* annonce que les autorités de la ville ont reçu avis du passage de 12,000 Prussiens et Autrichiens qui arriveront demain.

D'après un bruit qui circule à la Bourse, on attend à l'arrivée d'un nombre encore plus considérable de troupes.

Le bruit court que le regent démissionnaire de Ploen a été remplacé par le conseiller supérieur Hiariel, de Clorkstadt, le sénateur Thomsen, de Kiel, et le chef de bureau Grisbel, de Ploen.

D'après les nouvelles venues de Flensbourg, le roi de Danemark est arrivé hier dans cette ville.

Hamburg, dimanche matin, 3 janvier.

Les ministres anglais accrédités auprès des gouvernements de Hanovre et de la Saxe ont reçu l'ordre de quitter Hanovre et Dresde ainsi que les troupes fédérales "franchissant l'Eider.

Hamburg, dimanche matin, 3 janvier.

La ville de Dalmarschen a été également occupée par les troupes fédérales.

L'Eider est pris par les places autour de Kondsbourg.

D'après des nouvelles venues d'Altona, les Danois auraient évacué, dans la soirée de 1er janvier, tous les villages hostiles situés au nord de l'Eider.

LE STEAMER HAVANA.—Le magnifique steamer *Havana*, capitaine Greene, dont le départ (fixé annoncé pour vendredi) matin, se partira, quelque soit à quatre heures et demie. Il doit toucher à la Havane. Pour fret ou passage on peut s'adresser à MM. Avendano frères, rue de la Commune, No 116, qui reçoit les agents de la nouvelle ligne composée du Havana et du Matanzas. Ce vernier bateau doit partir de New York pour notre port le 10 courant.

CHRONIQUE LOCALE.

MOURANT—La police a recueilli, sur la Levée, un inconnu qui se mourait. Elle déclare n'avoir trouvé sur lui rien qui indique son nom ou sa position.

CHUTE—Un homme est tombé, hier au soir, de la galerie du café Hawkins et s'est fracassé le crâne. Les papiers trouvés sur lui portent le nom de McCarthy.

COUR DU RECORDER TANNARD—Mary Mc Neil qui demeure à Int. nities, au-dessous de la ville et avait prédit de la présence en ville pour goûter du rhum de la Louisiane, Coupa ratelli, ce matin, devant le recorder pour avoir fait un usage immodéré du liquide. Le magistrat, convaincu qu'elle s'était laissé entraîner par d'autres, la fait relâcher en lui recommandant d'être prudente à sa prochaine visite

Marie Saunders a été moins heureuse que la susdite. Elle aussi avait fait un usage immodéré du rhum perfide et, de plus, en langue avait functionné pour le watchman qui l'avait arrêtée et pour les passants qui l'insultaient "Monsieur le juge, a-t-elle crème, en s'adressant au recorder absent, je n'étais pas ivre ; le policeman m'a fort malmenée, il m'en veut." Le magistrat n'a été ni ému ni convaincu ; il a condamné Marie à quatre mois de détention à workhouse.

James Mooney, qui s'était montré beaucoup plus méchant, a été condamné à trente jours de travaux forcés en prison. Il a voulu se servir d'un couteau contre l'officier Neagle et délivrer un prisonnier accusé de tentative de meurtre sur la personne d'un homme entierrel sur un lit.

Pat Madden, accusé d'être entré de force avec Pat Mooney, chez J. Cahill qu'il est violemment assailli dans son lit, a été envoyé devant la Première Cour de District

INSTITUT ST-CHARLES.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES DEMOISELLES.
35.....RUE BOURBON.....35

MME MAGE annonce respectueusement aux familles qu'elle vient de s'établir en ville, et que les cours recommencent le MARDI, 1er septembre.
Les meilleurs professeurs sont attachés à cet Institut. M. Lavergne est chargé des leçons de chaque anglaise. Mme Mage et M. Guerron ont la charge de la classe française.
Les leçons que s'adressent de français sont aussi soignées avec le plus grand soin possible, sous le rapport de la prononciation, et appréciée par les amis de l'Institut.
Nous avons eu, cette année, une fête pour prendre M. Guerron, du cours public d'histoire et de littérature. Les personnes qui désirent assister à cette fête, en prononcer des propositions, doivent s'adresser à l'Institution.
[illegible]

Institution Locquet.
PENSIONNAT, EXTERNAT ET DEMI-PENSIONNAT POUR JEUNES DEMOISELLES,
Rue du Camp No 199, entre Julie et St Joseph.
La Directrice de cet établissement a l'honneur d'informer les parents de ses élèves et les familles qui désireraient y placer des enfants qu'elle a transféré son Institution au No 199, rue du Camp, entre Julie et St-Joseph. Ce nouveau local réunit les ventes cours et jardins, et offre aux pensionnaires toutes les conditions d'hygiène et de confort. Les cours pour la rentrée commencent le mardi 1er septembre
Pour plus amples informations, s'adresser à l'établissement, où des prospectus seront délivrés. Phœst—3m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mlle DUBON,
275.....*RUE DAUPHINE*.....275.
On peut, nous pouvons le recommander, se procurer des prospectus à l'établissement, 275, rue Dauphine.
31 août—1m

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. Verrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.
Les prix seront de 64 à 84 pour le degré d'avancement des élèves.
Les personnes qui désireraient prospectus sont priées d'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.
1 fév—1m

A LA SELLE ANGLAISE.
MM. J. GUILBAUX et GIFFERS, n'étant associés que pour cette dernière saison, exposent la grande fabrique de SELLES ET HARNAIS,
No. 26 — No. 24,
RUE ST-CHARLES — Rue ST-CHARLES
Attendu par les premiers arrivages, un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES PRIVES, POUETS, CRAVACHES, MORS DANIEL, ETRIERS A VIS et autres, &c, &c. Le tout à des prix modérés.
6 janv—1m

CROCKERIE A VENDRE.
CROCKERIE Avec une CROCKERIE située en ville, rue Bourbon, et joint une Bavette (Bar-Room). Les bas produits de l'établissement sont assurés de tous les produits de consommation pour ce genre d'affaires.
Phœst—7f

LES PROPRIETAIRES
COAL DE RESTAURANTS,
D'HOTELS
ET DE PENSIONS,
Trouveront qui se servent du charbon Astro-Ne pour le cuisine, avantage en avoir de la qualité—non qualité, à cause plus bas (6 0/0) le tonneau, Bureau, 17, Carondelet, 17.
DAVID PRICHARD,
Rue Carondelet, No 5.

CHARBON CANNEL D'ECOSSE.
Une cargaison de cet excellent charbon pour les ménages, est en débarquement en poteau No 25, 26 au Dock du pied de la rue des Druilles, et sera livré, dans tous les quartiers de la ville, à raison de $4 50 le baril, payable à la décharge. A vendre actuellement, à bon marché, du charbon black pour les machines. S'adresser au comptoir et au No 26 de la rue St Charles, de 10 heures à 3 heures.
EDMUND M. IVERS.
30 déc—1m

A LA MOUTARDE ANGLAISE.
MM. J. GUILBAUX et GIFFERS, n'étant associés que pour cette dernière saison, exposent la grande fabrique de SELLES ET HARNAIS,
No. 26 — No. 24,
RUE ST-CHARLES — Rue ST-CHARLES
Attendu par les premiers arrivages, un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES PRIVES, POUETS, CRAVACHES, MORS DANIEL, ETRIERS A VIS et autres, &c, &c. Le tout à des prix modérés.
6 janv—1m

CROCKERIE A VENDRE.
CROCKERIE Avec une CROCKERIE située en ville, rue Bourbon, et joint une Bavette (Bar-Room). Les bas produits de l'établissement sont assurés de tous les produits de consommation pour ce genre d'affaires.
Phœst—7f

LES PROPRIETAIRES
COAL DE RESTAURANTS,
D'HOTELS
ET DE PENSIONS,
Trouveront qui se servent du charbon Astro-Ne pour le cuisine, avantage en avoir de la qualité—non qualité, à cause plus bas (6 0/0) le tonneau, Bureau, 17, Carondelet, 17.
DAVID PRICHARD,
Rue Carondelet, No 5.

CHARBON CANNEL D'ECOSSE.
Une cargaison de cet excellent charbon pour les ménages, est en débarquement en poteau No 25, 26 au Dock du pied de la rue des Druilles, et sera livré, dans tous les quartiers de la ville, à raison de $4 50 le baril, payable à la décharge. A vendre actuellement, à bon marché, du charbon black pour les machines. S'adresser au comptoir et au No 26 de la rue St Charles, de 10 heures à 3 heures.
EDMUND M. IVERS.
30 déc—1m

SPECTACLES.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 7 février 1864.
Bénéfice de M. DEVISME.
Il en représentation du
BARBIER DE SEVILLE.
Opéra en 3 actes de ROSSINI.
Le 3e acte de ROBERT LE DIABLE.
UNE FEMME QUI SE GRISE.
Vaudeville en un acte.
On commencera à 7 heures.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.
Jeudi et Vendredi, 4 et 5,
Les deux dernières représentations de DOT, OR THE CRICKET ON THE HEARTH
THE COMEDY OF ERRORS, de Shakespeare.

Académie de Musique.

AUJOURD'HUI,
Représentation à MIDI et le SOIR.
Avant dernière représentation de ROBERT NICOLO, le Grand Orgueil, et les Cuisiniers et Tailleurs.

Mardi-Gras,

Grand bal paré, masqué, travesti,

A L'INSTAR DE PARIS,
AU THEATRE D'ORLEANS.
Un grand Bal paré, masqué et travesti, à l'instar des Bals d'Opéra de Paris, sera donné au THEATRE D'ORLEANS MARDI GRAS 9 février. Les danses, composées des meilleurs les mieux choisis, sera dirigé par M. Prudgum. Il y aura un restaurant. On trouvera au Théâtre des costumes et masques tenus par Mme Gravier.

PRIX D'ENTRÉE : Cavalliers	$2 50
Dames	1 00

Réouverture, pour la saison,

DE LA SALLE DE BAL D'ORLÉANS.
GRAND BAL !
UN grand bal paré aura lieu, à la salle du bal d'Orléans, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, SAMEDI SOIR, 6 février 1864, par JOE RAPHAEL & CO. Prix d'entrée pour les cavaliers, $2 50. Pour les dames seules, l'orchestre sera dirigé par M. A. Drurge qui a engagé les valses, les polkas, les quadrilles les plus nouvelles et un quadrille composé par lui et intitulé "Le Carnaval de Venise."
F. LABATT, directeur.

Un grand bal paré

Sera donné (pour récompense à des demandes particulières) *par la "Nouvelle Société Lustrum de Mardi-Gras" de la "Nouvelle Orléans,* dans la salle au coin des rues Grande-Hommes et Champs Elysées,
MARDI SOIR, 9 FEVRIER 1864,
—Mardi-Gras—
Le produit de la soirée sera consacré au bal charitable que se propose la Société.

DIRECTEURS :

A. Vieira,	A. R. Vallerdi,
J. Orth,	Jos. Rivas,
J. Lizon,	G. Amour,
A. de Rouillac,	J. Lebizay,
A. Rigny,	J. Rouet,
W. S. Taylor,	J. Pecquet,
J. Dalmas,	T. Gaiu,
V. Camoin,	Louis Dufour,
H. Moreau,	V. Fouchard,
L. Harrison,	A. Duperier.
Alex. Martin,	

Comité d'invitation.

Chef de Musique.

A. Bergeron,	A. R. Vallerdi,
Cha Leon,	Cha Wolan,
	A. A. Marchand,
	E. Benedet.

On peut obtenir des billets en nom dans et des billets pour membres de l'Adresse à l'un des Directeurs ou au Président, à la salle de la Société.

Billets pour membres.....$2
Les dames seront priées d'apporter leurs billets d'invitation, car il ne sera positivement admis personne sans billet.
La salle sera ornée de tous les emblèmes de la Société.
Bijou—

GRAND BAL PARE — pour être donné par la Société de Bienfaisance des jeunes dames, au profit de la Loge générale, au nouveau Théâtre de l'Opéra,
MARDI SOIR, 9 FEVRIER 1864,
—*Mardi-Gras*—
Directeurs :

J. Dubuis,	L. Dias,
J. Hubert,	C. G. Jones,
J. Schumacher,	F. Martin,
W. Bennett,	J. H. Cox,
H. Greffon,	J. Cuny,
	J. Mahoney,
	E. Dessommes.

Prix du billet.....$3. La société d'invitation se réunira tous les soirs à 7 heures. Il ne sera donné aucune invitation de dames après le 1 février, date de la dernière réunion de la société. Les dames seront priées de prendre soin de leurs billets d'invitation, ce qui permettra de ne pas en faire de nouveaux. Il ne sera pas vendu de cartes après le 1 février. Le bal aura lieu dans la salle de la Loge de la Bienfaisance, rue Bourbon, au coin des rues Conti et Grande-Hommes, le 9 février, jour Mardi Gras. Le bal commencera à 9 heures du soir. Pour la location de la loge et du restaurant, s'adresser, par écrit, à J. Dubuisson, rue de la Vieille Levée, No 81, ou à W. Roberts, au No 33 de la rue de Chartres, nouvelle Donaine.
16 janv—av fév.

AVET FRERES,
Aux Magasins Bleus,
COIN VIEILLE LEVÉE ET BIENVILLE,
RECEVENT un de nouveaux les vendront ALLE PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.
Un grand assortiment de groceries
COMPRENANT—
1000 barils FARINE,
1000 caisses BOUGIES,
1000 caisses AMIDON,
500 barils PORC,
200 boucaults SUCRE,
250 sacs CAFÉ,
150 barillets GRAISSE,
150 fromages BEURRE,
100 barils FEVES,
100 cotis SUCRE en pain, fondus et en poudre,
50 boucaults JAMBONS passés au sucre,
50 barils GRÈS,
THÉ,
RIZ,
FROMAGE,
BACON,
MAQUEREAUX,
MORUE,
VINS,
LIQUEURS.
Et une grande variété d'AUTRES ARTICLES.
17 janv—av 17 fév

Bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle de la Louisiane,
Au coin des rues Camp et Natchez.
UNE élection de Directeurs, pour un an à partir du deuxième lundi de janvier 1864, aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI 11 février 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
27 janv—ou 10 fév. J. B. SCHMIDT, secrétaire.

Banque de la Louisiane.
Bureau d'Orléans, 25 janvier 1864.
UNE élection de neuf Directeurs de cette Banque pour les ensuivants mois, sera ouvert ce mois, le 1er, lundi de notre bureau, LUNDI, 1 février prochain de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
29 janv—av 1fév. L. BERARD, Caissier.

Banque de la Louisiane.
Bureau d'Orléans, 25 janvier 1864.
A l'élection annuelle LUNDI, 1 du mois dernier, pour les Directeurs de la Banque de la Louisiane, pour l'année 1864 :
MM. Ambrose Lanier, Henry Thomas jr, H. S. Kerr, Miles Orfila, Charles Kock, C. Rosellius, J. W. Ruffin, Geo. Eskridge, L. F. Gendre, J. Lebizay, A. S. Magnony, C. A. Eager.
Et, aussitôt, à une réunion des Directeurs, M. Ambrose Lanier a été du Président.
AUGUSTE MONTREUIL, caissier.

Propriétés à vendre.
Le soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses plusieurs belles propriétés situées dans le faubourg de la Tonnelle et plusieurs belles maisons neuves et de rapport situées dans le faubourg Marigny, résidence vis à vis du dépôt des chars au Bayou St. Jean, sur cette ligne de chemin de fer, 200 pieds de profondeur—Belle maison, 4a. Une autre résidence à côté du dépôt des chars, mesurant 216 pieds de front au Bayou St. Jean, sur cette ligne de profondeur de belle maison, 4a. Un lot de terre bordé par les rues St. James, Palmyre, Gaiennie et Bayou des Cannes. Belles résidences rue Jackson, dans district. Vis à vis le terrain rue du Canal, au dessous du dépôt des chars et l'Avenue Hagan. Pour plus ample renseignements, s'adresser à
E. FAUCHET, courtier,
Passage des Bourse, No 56.
1fév—1m

Dissolution de Société.
LE deux sociétés existant sous les raisons sociales de J. Levois & Co, pour les affaires de détail, et J. Levois pour celles de gros, arrêtent à leur expiration, fixée au 1 juillet 1863.
Notre Sr. Paul Vidal reste chargé de la liquidation.
Nouvelle Orléans, 28 janvier 1864.
Pr. Pres. J. LEVOIS, de Paris,
Paul Vidal,
PAUL VIDAL.

Le soussigné, depuis le 1er août 1863, continue pour son compte, sous la raison de J. LEVOIS & Co, les affaires de GROS ET DETAIL en vins et nouveautés.
M. Ferdinand Rabion, portant de la procuration générale, est chargé de la direction de la nouvelle maison.
Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1864.
Pr. J. LEVOIS & Co.
F. RABION.

Drogues et Médicaments.
Le soussigné achète les DROGUES, les MEDICAMENTS et les PRODUITS CHIMIQUES de Pauvre établissement de M. Hunnewell qui cessera des affaires et a recommandé l'acquéreur à la clientèle de la pharmacie.
M. F. SEMAT qui a dirigé et continuera les affaires de l'établissement et est de bien connu, reste chargé de la direction. Le plus grand soin sera porté aux prescriptions et aux ordres des Planteurs.
29 jan—1m EDOUARD MONTEUIL.

Prêts sur gages.
Le soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, instruments de musique, pianos, machines à coudre, valeurs, et toute autres articles de valeur portant intérêt de 1 0/0 par semaine, et ne prête pas au dessous de $5.
J. HART,
Rue de Tchoupitoulas, No 77 & 79.

ORDRE OFFICIEL.

Quartier-Général des Départements du Golfe.

Nlle-Orléans, 3 février 1864.

ORDRES GENERAUX No 22.

Les réglements généraux qui suivent sont publiés pour l'information et la gouverne de toutes les personnes intéressées dans le travail salarié des plantations, dans le travail public et privé, pendant l'année présente et pour faire suite au système établi le 20 juin 1863.

I—Aucun élément des soldats sur les plantations ou autre dans ce département, ayant été suspendu par le gouvernement, ne sera sujet que sur l'ordre exprès de la même haute autorité.

II—Le Maréchal-Prévôt Général est requis de pourvoir à la direction des paroisses en districts de police et d'école, et d'organiser, au moyen de soldats invalides une police compétente pour le maintien de l'ordre.

III—Il sera pourvu à l'établissement d'un nombre suffisant d'écoles, une, en moins, par chaque district de police et d'école, pour l'instruction des enfants de couleur de l'âge de douze ans et au dessus non faits établis, seront placées sous la la direction du Surintendant de l'éducation publique.

IV—Les soldats ne pourront visiter les plantations sans le consentement écrit de l'officier commandant le régiment ou le poste auquel ils sont attachés, et jamais dans des heures incompatibles avec le service, et recommandé d'un officier.

V—Les travailleurs sur les plantations ne pourront faire d'une place à une autre, excepté sous cette réclamation qui pourront être établie par le Maréchal-Prévôt de la paroisse.

VI—Les louer et d'autres chaumières seront et saisies dès après la publication de ces réglements, de faire où ils ont des premiers employés sur leurs terres, et de le communiquer au Maréchal-Prévôt de la paroisse. Dès l'emploi des travailleurs, l'aulée des familles sera préservée autant que possible.

VII—Toutes quelques-unes seront prises et employées par ordonnées par le Maréchal-Prévôt de la paroisse, jusqu'à ce que d'autres tribunaux soient établis.

IX—Les personnes malades en date Plantations de travail seront soignées sur les plantations auxquelles elles appartiennent, excepté celles qui pourront être en cas dans les établissements faits pour elles par le gouvernement, dont on a Algé et qu'à Baton Rouge.

X—Les soldats non autorisés de siège ou d'autres objets, des travailleurs, seront mis à l'ordre du gouvernement. Le vente de whisky ou d'autres boissons spiritueuses, aux travailleurs ou à d'autres personnes, est interdite sous les réglements établis par le Maréchal Prévôt Général, sera punible de la plus sévère punition.

XI—La possession d'armes ou munitions de guerre sera considérée comme un crime, et le contrevenant sera traité comme tel.

XII—Les travailleurs pourront choisir leurs patrons, mais quand le contrat sera fait, il devra rester jusqu'à ce que les parties en aient mutuellement pour l'année sous la protection du gouvernement. Dans les cas d'abus, par des maîtres de travail, ou de refus constaté de travail par les travailleurs, ces affaires seront portées au Maréchal-Prévôt de la paroisse, qui les tranchera sur tableau public, sans délai.

XIII—Les travailleurs pourront quitter la terre pour un jour, mais sans permission ne pourront quitter le travail pendant un mois.

XIV—Les travailleurs pourront quitter la terre pour un jour, mais sans permission ne pourront quitter le travail pendant un mois.

XV—Les travailleurs pourront quitter la terre pour un jour, mais sans permission ne pourront quitter le travail pendant un mois.

Travailleurs de première classe.....$6 par mois.
" " seconde " ..... 5 do
" " troisième " ..... 3 do
" " quatrième " ..... 2 do.

Les Maréchaux et chefs de travaux, quand ils n'auront pas d'ouvrages à faire, seront employés à la ville de la Nouvelle-Orléans, au service du Gouvernement.

Dans des circonstances et en cas de refus de la Louisiane, ou de l'Etat de la Louisiane, ou de l'Etat de Virginie, ou de l'Etat de la Nouvelle-Orléans, ou de l'Etat de D. Idd, et le quatrième est nulle en cas de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

Gouverneur Militaire de la Louisiane.
G. F. SHEPLEY.
Aide-de-Camp et Adjudant Général de l'Etat.
C. C. THORNTON.

AVIS D'ELECTION.

PAR GEORGE F. SHEPLEY,
Gouverneur Militaire de l'Etat de la Louisiane.

Au Bureau de la Paroisse d'Orléans, salle

Attendu que conformément à l'article 1 de la loi traite du 4 février 1862, le Gouverneur Militaire et Maire Général N. P. BANKS, Commandant du Département du Golfe, a ordonné et fait publier, en date de Janvier 1864, et dans le mois de Février 1864, et dans les dates ci-dessus, les réglements suivants :

1—GOUVERNEUR.
2—LIEUTENANT-GOUVERNEUR.
3—SECRETAIRE D'ETAT.
4—TRESORIER.
5—AVOCAT GENERAL.
6—SURINTENDANT DE L'EDUCATION PUBLIQUE.
7—AUDITEURS DE COMPTES PUBLICS.

Maintenant c'est pourquoi conformément à cette élection, ordonnant une élection des personnes qui devront remplir les vacances ci-dessus indiquées.

Ce gouvernement a en qui prétendre vous convoquer avis de la dite Election, désignant le LUNDI, 22 février A. D. 1864, comme le jour où vous tenue cette Election.

Vous prendrez soin de donner des Parroisse une Election qui sera tenue aux endroits, et aux dates et heures ci-dessus.

Vous prendrez soin de donner des Parroisse une Election qui sera tenue aux endroits, et aux dates et heures ci-dessus.

Les dites Elections seront ouvertes à dix heures du matin et fermées à quatre heures de l'après-midi.

Les Magistrats et chefs de travaux, quand ils n'auront pas d'ouvrages à faire, seront employés à la ville de la Nouvelle-Orléans, au service du Gouvernement.

Dans des circonstances et en cas de refus de la Louisiane, ou de l'Etat de la Louisiane, ou de l'Etat de Virginie, ou de l'Etat de la Nouvelle-Orléans, ou de l'Etat de D. Idd, et le quatrième est nulle en cas de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

Gouverneur Militaire de la Louisiane.
G. F. SHEPLEY.
Aide-de-Camp et Adjudant Général de l'Etat.
C. C. THORNTON.
Assistant Secrétaire d'Etat.

AVIS D'ELECTION.

ENVERTU d'un ordre d'élection en date du 27 janvier 1864, à moi adressé par George F. Shepley, Gouverneur Militaire de l'Etat de la Louisiane, je vous ordonne de convoquer les électeurs de la Louisiane, à l'effet de procéder à l'élection des Officiers ci-dessous indiqués, savoir :

1—Un Gouverneur.
2—Un Lieutenant-Gouverneur.
3—Un Secrétaire d'Etat.
4—Un Trésorier.
5—Un Avocat Général.
6—Un Surintendant de l'Education Publique.
7—Un Auditeur de Comptes Publics.

Et en outre, pour le District de la Nouvelle-Orléans, un Maire.

Ces différentes élections seront ouvertes le LUNDI, 22 février 1864, et seront closes à quatre heures après midi.

Les différentes élections seront tenues aux endroits et aux dates et heures ci-dessus.

Les bulletins de vote seront ouverts et dépouillés dans le Bureau du Greffier de la Paroisse, qui en fera le compte-rendu.

Les bulletins de vote seront ouverts et dépouillés dans le Bureau du Greffier de la Paroisse, qui en fera le compte-rendu.

Les bulletins de vote seront ouverts et dépouillés dans le Bureau du Greffier de la Paroisse, qui en fera le compte-rendu.

Les bulletins de vote seront ouverts et dépouillés dans le Bureau du Greffier de la Paroisse, qui en fera le compte-rendu.

Les bullet